



MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 28 SEPTEMBRE 2013
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

DECLARATION PRELIMINAIRE

INTRODUCTION

Une Mission de l'Union Africaine (UA) a été déployée en République de Guinée pour observer les élections législatives du 28 Septembre 2013. L'envoi de cette Mission par la Présidente de la Commission de l'UA **Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini Zuma** répondait à l'invitation du Gouvernement de la République de Guinée. La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) est conduite par **Son Excellence Dr Mahamadou Danda**, ancien Premier Ministre de la République du Niger. Elle comprend 40 observateurs et est composée d'Ambassadeurs auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba, de parlementaires panafricains, de responsables d'organes de gestion des élections et des membres d'organisations de la société civile africaine.

La Mission est constituée d'observateurs de 17 pays : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, l'Ouganda, la République du Congo, le Sénégal, la Tunisie et le Togo. La Mission bénéficie de l'appui technique et logistique d'experts de la Commission de l'Union Africaine, du Parlement Panafricain et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA). Elle a été précédée par une équipe d'observateurs de longue durée arrivée en Guinée le 24 août 2013 pour évaluer l'état de l'environnement pré-électoral.

Les observations et conclusions préliminaires de la Mission à la fin des procédures de vote et de dépouillement sont présentées dans cette Déclaration préliminaire. Un rapport final plus exhaustif, intégrant les constats des observateurs de longue durée, approfondira l'analyse du processus électoral guinéen, les conclusions et les recommandations de la Mission.

OBJECTIF ET METHODOLOGIE

L'objectif de la Mission était de faire une évaluation objective et impartiale de la conduite des élections. La Mission a rencontré les autorités politiques, les responsables des institutions en charge de la gestion des élections, les leaders politiques, les responsables d'organisations de la société civile et les représentants de la communauté internationale présents à Conakry. Elle a aussi échangé avec d'autres missions d'observation internationale accréditées pour ces élections et avec les groupes d'observateurs nationaux. En plus des constats des observateurs de

longue durée, ces rencontres lui ont permis de comprendre le contexte historique et politique général d'organisation de ces élections et d'évaluer leur niveau de préparation.

Les observateurs ont été déployés à partir du 25 septembre 2013 dans les régions du pays, à savoir Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, Nzérékoré et Conakry. Après avoir suivi les derniers jours de la campagne électorale, ils ont observé les opérations de vote et de dépouillement le 28 septembre 2013.

CONTEXTE GENERAL

Prévues pour se tenir au départ en 2007, les élections législatives en Guinée ont d'abord été reportées en 2008 puis en 2009 avant d'être renvoyées après l'élection présidentielle de 2010. Ensuite, des divergences politiques et une série de contraintes techniques ont conduit à de nouveaux reports. Ces élections ont finalement eu lieu 3 ans après la période prévue par la Constitution de mai 2010 qui disposait, en son article 159, que le vote devait être organisé dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fondamentale.

Des désaccords ont opposé la mouvance présidentielle et les partis d'opposition au sujet des modalités de recomposition et de fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'organe de gestion des élections. D'autres conflits sont nés en relation avec la révision du fichier électoral, notamment le choix d'un opérateur technique et la sécurisation dudit fichier. Le chronogramme électoral et la question du vote de la diaspora guinéenne ont également fait l'objet de divergences entre les parties prenantes à ces élections. Diverses mesures, à la suite de négociations engagées sous les auspices de la communauté internationale, ont été envisagées et mises en œuvre dans le cadre d'un accord signé le 3 juillet 2013 entre les parties prenantes. Elles visaient à réduire la suspicion, renforcer la transparence des opérations et garantir la crédibilité du processus électoral.

La Mission note que les désaccords et les longues négociations n'ont pas favorisé la préparation de ces élections dans la sérénité. Elle note également que le report de ces élections au 28 septembre 2013 a permis de maintenir la cohésion sociale et de procéder à des ajustements nécessaires à une meilleure organisation matérielle du vote.

La Mission rappelle l'engagement des Etats au titre de l'article 17 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance à tenir régulièrement des élections. Les Etats doivent, en conséquence, s'efforcer d'organiser des élections selon le calendrier prévu par les autorités compétentes et, en cas de blocages politiques et de difficultés techniques, les tenir dans des délais raisonnables.

La Mission salue l'esprit de compromis et le sens élevé de responsabilité des acteurs politiques guinéens et les félicite de leur volonté d'aller à des élections consensuelles, inclusives et apaisées.

CADRE JURIDIQUE

L'organisation des élections législatives au Guinée est régie par les dispositions pertinentes de la Constitution et par une série de lois et règlements. Au terme de la Constitution de mai 2010, le pouvoir législatif est dévolu à l'Assemblée Nationale. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelable. Selon l'article 61 de la Constitution, un tiers des députés est élu au scrutin uninominal à un tour et par circonscription formée par les préfectures et les communes de Conakry. Le reste des députés est élu selon le système de la représentation au plus fort reste sur la base d'une liste nationale présentée par les partis et les coalitions. Dans les deux cas, l'article 129 du Code Electoral réserve 30% des sièges aux femmes.

La Mission estime que le cadre juridique mis en place pour ces élections législatives était de nature à permettre aux Guinéens de choisir librement leurs députés.

ADMINISTRATION DES ELECTIONS

La CENI est l'organe de gestion des élections en Guinée. Elle est chargée de l'établissement et de la mise à jour du fichier électoral, de l'organisation, du déroulement et de la supervision des opérations de vote, ainsi que de la proclamation des résultats provisoires. En plus des représentants de la société civile et de l'administration publique, la CENI a une composition paritaire qui assure une égale représentation de la mouvance présidentielle et de l'opposition en son sein.

La mise en place de la CENI est conforme à l'article 17 de la Charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance qui oblige les Etats à « créer et renforcer les organes électoraux nationaux indépendants et impartiaux, chargés de la gestion des élections ». La Mission note que le mode de désignation des membres de l'institution vise à garantir un équilibre des forces entre délégués de la classe politique. Elle observe cependant que la composition politique de la CENI n'est pas toujours de nature à garantir l'indépendance de ses membres vis-à-vis des partis politiques qui les ont mandatés, ce qui explique des dysfonctionnements fréquents, des blocages et la poursuite de l'affrontement entre la mouvance présidentielle et l'opposition au sein même de l'institution.

CAMPAGNE ELECTORALE

Selon l'article 38 du Code Electoral, la campagne pour les élections législatives s'ouvre 30 jours avant la date du scrutin et s'est achevée la veille à minuit. Elle a commencé le 23 août 2013 et devait s'achever le 22 septembre. Elle a été prorogée au 26 Septembre 2013 en raison du léger report des élections.

La campagne électorale a commencé timidement et a gagné en intensité avec la multiplication des activités de mobilisation de l'électorat sur le terrain. Elle a pris la forme de tournées des leaders politiques dans plusieurs régions du pays dans le but de sensibiliser les citoyens à voter pour les candidats désignés par leurs partis. Lors des meetings, la Mission a noté une tendance des partis politiques et des candidats à recourir à l'invective contre leurs adversaires plutôt qu'à articuler leurs discours de campagne autour de véritables programmes ou projets. D'autres partis et candidats

ont utilisé la stratégie du porte-à-porte qui offrait l'avantage de favoriser des rencontres de proximité entre eux et les électeurs.

OBSERVATIONS DU JOUR DU VOTE

La Mission a enregistré les observations suivantes relatives aux opérations de vote et de dépouillement :

Ouverture des bureaux de vote

De nombreux retards ont été constatés dans l'ouverture des bureaux de vote. Ces retards ont été tantôt causés par la mise en place tardive du matériel électoral tantôt par l'absence de certains membres des bureaux de vote au moment du début des opérations. Bien que ces retards n'aient pas occasionné de dysfonctionnements notables ni affecté l'atmosphère générale du scrutin, ils se sont néanmoins traduits par l'allongement de la durée des opérations électorales au-delà de 18 heures dans de nombreux bureaux de vote.

Localisation et accessibilité des bureaux de vote

Certains bureaux de vote n'étaient ni facilement identifiables, ni aisément accessibles. Dans d'autres bureaux de vote, la Mission a noté que l'aménagement ne favorisait pas une conduite sereine des opérations.

Matériel électoral

La création de nouveaux bureaux de vote n'a pas toujours été accompagnée d'un déploiement conséquent du matériel électoral. Ce qui s'est traduit par l'insuffisance du matériel électoral, par endroits.

D'autre part, la CENI n'a pas communiqué suffisamment sur la présentation, le type et le mode d'application de l'encre indélébile utilisée pour éviter des possibilités de vote multiple. Ce qui a provoqué la confusion, dans de nombreux bureaux de vote, entre le marqueur indélébile recommandé par la CENI et le tube d'encre mis à disposition pour d'autres usages.

Ces dysfonctionnements posent le problème de la formation des membres du bureau de vote, de la communication de l'information sur les procédures de vote par la CENI et du respect des instructions sur les procédures de vote par le personnel électoral.

Personnel électoral

Le personnel électoral était accueillant et interagissait bien avec les électeurs, les observateurs, ainsi que les délégués présents dans les bureaux de vote. En général, il donnait l'impression de ne pas avoir une bonne maîtrise de la conduite des opérations électorales, notamment l'utilisation de l'encre indélébile et le moment de l'apposition du cachet « A voté » pour constater que l'électeur a effectué son choix.

Sécurité des opérations

La sécurité des opérations électorales était assurée par des éléments de la Force Spéciale de Sécurisation des Elections Législatives (FOSSEL). Ils étaient présents à l'intérieur et aux abords des bureaux de vote. Ils étaient discrets et n'ont pas intimidé les électeurs et les membres des bureaux de vote. Dans certains bureaux, ils apportaient une assistance à la conduite des opérations électorales.

Dépouillement et remontée des procès-verbaux

Le dépouillement a commencé après la fin des opérations de vote. Il s'est déroulé en présence des observateurs, des délégués des partis et des électeurs présents. Comme pour les opérations de vote, il s'est déroulé dans le calme et dans la transparence.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des constats et observations faits sur le terrain, la Mission fait des recommandations suivantes pour une amélioration du processus électoral:

A LA CENI :

- Mettre en œuvre une cartographie fiable et rationnelle de la population électorale ;
- Renforcer la formation des membres des bureaux de vote ;
- Améliorer la communication de la CENI sur toute innovation relative aux kits électoraux notamment l'encre indélébile;
- Relever le niveau de présence féminine parmi les membres des bureaux de vote ;
- Maintenir et améliorer le dispositif opérationnel spécifique à la sécurisation des opérations électorales mis en place à travers la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Electoral (FOSSEPEL) en 2010 et la FOSSEL en 2013 qui a montré son efficacité et inspiré des expériences similaires sur le continent ;
- Aménager des bureaux de vote adaptés aux personnes à mobilité réduite.

AUX PARTIS POLITIQUES :

- Poursuivre le dialogue engagé dans le sillage de l'Accord politique inter-guinéen du 3 Juillet 2013 par la mise en place de mécanisme permanent d'échange et de concertation entre les partis politiques dans le but de maintenir un climat d'apaisement et contribuer à la prévention et à la gestion des conflits;
- Engager des discussions associant toutes les forces vives de la Nation quant à la refonte intégrale du fichier électoral ;
- Former leurs représentants dans les bureaux de vote.

CONCLUSION

Les élections du 28 septembre 2013 ont donné l'occasion aux Guinéens de choisir librement leurs représentants à l'Assemblée Nationale. Elles ont été conformes au cadre juridique en vigueur dans le pays. Après les amendements et correctifs

apportés au fichier électoral et l'organisation matérielle du vote, elles se sont déroulées dans un climat apaisé.

La Mission salue l'esprit de compromis et le sens élevé de responsabilité des acteurs politiques guinéens qui ont permis l'organisation de ces élections. Elle salue également l'engouement et le civisme dont les citoyens ont fait montre tout au long du processus. Elle invite les acteurs politiques à préserver le climat de paix sociale observée lors de ces élections au moyen d'un dialogue politique soutenu.

Par ailleurs, la Mission invite la CENI à conduire le processus de proclamation des résultats dans la transparence, le professionnalisme et l'intégrité. Elle invite également les partis politiques à faire preuve de patience et de retenue dans l'attente des résultats et à utiliser les mécanismes juridictionnels existants pour tout recours.

Fait à Conakry, le 30 septembre 2013

Pour la Mission,
Son Excellence Docteur Mahamadou Danda
Chef de la Mission